PROVINCE DU BRABANT WALLON

VILLE DE GENAPPE



1. Renseignements relatifs au(x) demandeur(s)

Formulaire de demande d'une prime communale pour

Travaux économiseurs d'énergie.

Primes accordées sur l'exercice 2023

Case réservée à l'administration	
Date entrée formulaire	//202
Date de notification REGION	/202
Date dossier complet	//202
Date approbation Collège	//202
Signature du Conseiller énergie	

Nom :	
Libellé exact du compte ¹ :	
2. Nature des travaux (par logement):	
□ Isolation du toit par le demandeur ou par entrepreneur - Uma Isolation des murs par l'intérieur, la coulisse ou par l'extérieur Isolation des sols soit par le bas (cave, vide sanitaire), soit par [W/m2K] = 0,24	r – réalisé par entrepreneur - Umax [W/m2K] = 0,24 ar le haut (dalle) – réalisé par entrepreneur - Umax
Réalisation d'un audit énergétique PAE2 – à réaliser par un a Remplacement de menuiseries extérieures munies de simple d'étanchéité - Coefficient de transmission thermique ch W/m2K	es vitrages ou ne respectant pas les critères
La valeur de la prime est un montant forfaitaire de 250 € par type de communale n'est pas liée à une demande de prime régionale. 2023 qui détaille les règles d'octroi.	
3. Rendez-vous avec le conseiller énergie de la Ville	
Le rendez-vous n'est pas obligatoire pour l'octroi de la prime. Le conseiller peut néanmoins expliquer la démarche pour l'octroi de financement à taux de 0% en vigueur. Les primes octroyées sont lié vigueur au 1/1/2023.	
Date du rendez-vous éventuel avec le conseiller énergie :	

Indiquez le nom auquel le compte est ouvert. Il doit s'agir d'un compte dont le demandeur est titulaire (ou co-titulaire)

Formulaire de demande de prime Energie 2023– Page 1 de 2

4. Liste des documents à joindre
Pour que la demande soit complète, le(s) demandeur (s) joint (joignent), au formulaire principal, les documents suivants :
 copie de la carte bancaire ou tout document justifiant que le titulaire du compte est en relation avec le demandeur de la prime. copie du document prouvant que la prime régionale a été introduite (lettre de notification de la région ou preuve d'acceptation d'un écopack ou rénopack ou preuve de paiement de la prime par l'organisme subsidiant) copie de la facture du prestataire ayant exécuté les travaux. copie recto/verso de la carte d'identité ou certificat de résidence attestant votre domiciliation dans la commune. photos des travaux réalisés. Nombre total d'annexes à fournir : 5
5. Déclaration du (des) demandeur (s)
Le(s) soussigné (s) déclare(nt) sur l'honneur : - avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de la prime et y souscrire sans réserve ; - que toutes les données renseignées sur ce formulaire ainsi que sur les annexes sont exactes ;
j'autorise la ville à utiliser mon adresse mail afin de communiquer sur les projets communaux d'intérêt public dédié à la rénovation énergétique sur le territoire de Genappe.
Fait de bonne foi àlele
Signature(s) du (des) demandeurs (s)
Le dossier constitué du formulaire complété et des documents réclamés doit parvenir, • dans les 6 mois de la date de fin des travaux (Date de facture de l'entreprise ou d'achat des matériaux si

- dans les 6 mois de la date de fin des travaux (Date de facture de l'entreprise ou d'achat des matériaux si travaux réalisés par le demandeur).
- la prime communale est de 250 € si liée à la demande d'une prime régionale ou de 150 € dans le cas contraire.
- L'année de référence du règlement est la date de la facture de l'entrepreneur.

à Transmettre à Ville de Genappe, Espace 2000, n°3,

1470 - GENAPPE

Ou par mail à l'adresse : enregie@genappe.be

Après vérification du dossier par le fonctionnaire communal en charge des dossiers de prime, celui-ci est soumis à l'accord du Collège. La décision d'octroi sera alors communiquée par courrier. En cas de litige, le demandeur transmettra un mail sur l'adresse info@genappe.be en motivant

Erreurs fréquentes commises par le(s) demandeur (s) :

- Dépassement du délai d'introduction du dossier (le dossier peut être envoyé, même incomplet).
- Documents annexes et/ou informations demandés absents ou incomplets.
- Mentions incorrectes ou manquantes sur le formulaire, notamment :
 - Adresse du demandeur
 - Adresse de la firme ayant vendu l'équipement ;
 - N° de compte ET titulaire ou bénéficiaire.

Pour toutes informations sur les primes communales, un conseil ou de l'aide pour remplir le formulaire : Service Energie − Michel Harmegnies 2067/79.42.79 ⊒ energie@genappe.be